PATRIARCAT DE MOSCOU
Département des relations ecclésiastiques extérieures

Archiprêtre Andreï Novikov, Réponse à la résolution du tribunal synodal du Patriarcat d'Alexandrie

Archiprêtre Andreï Novikov

Membre de la Commission synodale biblique et théologique,

Membre de la Conférence interconciliaire de l'Église orthodoxe russe

RÉPONSE À LA RÉSOLUTION DU TRIBUNAL SYNODAL

DU PATRIARCAT D'ALEXANDRIE

Ayant pris connaissance de la résolution anticanonique du tribunal synodal du Patriarcat d'Alexandrie ordonnant de « réduire à l'état laïc » l'archiprêtre Andreï Novikov – moi-même – et le prêtre Georges Maximov, je tiens à faire part de ce qui suit.

Nous agissons tous deux conformément à la décision du Synode de l'Église orthodoxe russe, ayant institué l'Exarchat patriarcal d'Afrique, et à la bénédiction de la hiérarchie de notre Église. Cette décision, comme expliqué à maintes reprises, s'appuie sur de sérieux fondements théologiques et canoniques. Je tiens à rappeler que le patriarche Théodore d'Alexandrie, en 2019, a d'abord fait mémoire du chef du schisme ukrainien et reconnu la structure dénommée « Église orthodoxe d'Ukraine » au titre d'Église légitime de l'Ukraine, avant d'entrer en communion eucharistique avec les schismatiques. Ainsi, l'Église d'Alexandrie a embrassé le schisme. Le Synode de l'Église d'Alexandrie

non seulement n'a pas condamné cet acte inique de son patriarche, mais a admis dans une Déclaration cette décision comme faisant partie de la vie de son Patriarcat. Pourtant, toutes les Églises locales, y compris celle d'Alexandrie, avaient auparavant condamné le schisme ukrainien et reconnu comme unique Église légitime l'Église orthodoxe ukrainienne canonique, dont le chef est actuellement le métropolite Onuphre de Kiev et de toute l'Ukraine.

Ceci démontre clairement que le plérôme de l'Orthodoxie avait déjà exprimé sa condamnation du mouvement non canonique ukrainien, défini comme schismatique, et sa reconnaissance de l'Église orthodoxe ukrainienne au sein du Patriarcat de Moscou comme unique Église canonique. Devenu un seul corps ecclésial avec le schisme ukrainien, le patriarche d'Alexandrie fait désormais partie de ce schisme et tombe sous le coup de la condamnation panorthodoxe dudit schisme, notamment la sienne propre : il « tombe sous le coup de son anathème ».

Cependant, de nombreux clercs africains, qui seraient inévitablement entrés en communion avec le schisme, ne souhaitaient aucunement encourir cette condamnation, car un prêtre n'existe jamais seul : il forme un seul corps ecclésial avec son Patriarche, son Église locale et son évêque. Ces clercs, en leur nom propre et au nom de leurs paroissiens, se sont adressés au patriarche Cyrille de Moscou et de toutes les Russies, le priant de les accueillir sous l'omophore de l'Église orthodoxe russe qui avait rejeté le schisme, les sauvant ainsi de ce schisme qu'ils ne désiraient nullement embrasser et au sujet duquel ils n'avaient été consultés par personne, mais simplement placés devant le fait accompli.

On nous assure, en se référant aux canons 13 à 15 du Concile Prime-second, qu'il n'est permis de rompre avec la hiérarchie que dans le cas où le Patriarche ou l'évêque prêche publiquement une hérésie condamnée par les conciles. En même temps, on passe pudiquement sous silence le 6^{e} canon du deuxième concile œcuménique, dont les pères ont assimilé le schisme à l'hérésie : « Nous regardons comme hérétiques ceux qui sont déjà depuis longtemps exclus de l'Eglise et […] de même, ceux qui professent la foi orthodoxe, mais qui se séparant des évêques en communion avec nous, tiennent des conventicules. » Ce schisme ukrainien, auquel s'est joint le Patriarcat d'Alexandrie, peut ainsi être décrit comme un cas d'école. Bien plus, les pères du Deuxième Concile décrivent une situation dans laquelle un patriarche ou un métropolite ne fait que prêcher l'hérésie (y compris le schisme), et non lorsqu'ils embrassent une hérésie condamnée ou un schisme condamné. Dans ce dernier cas, le hiérarque et ceux qui le suivent deviennent *ipso facto* hérétiques et schismatiques. Il ne s'agit pas seulement de prédication, de paroles : il s'agit d'un acte ayant des conséquences canoniques directes immédiates.

C'est précisément pour cette raison, d'ailleurs, qu'au XV^{e} siècle, les ecclésiastiques et les laïcs orthodoxes n'ont pas eu besoin d'attendre un concile œcuménique pour se séparer du patriarche de Constantinople et des métropolites ayant accepté l'union avec Rome. Non seulement ils ne se sont pas rendus coupables devant les saints canons, mais, au contraire, ils ont donné l'exemple de la fidélité à la

Sainte Orthodoxie.

Être en communion avec le schisme, ce n'est pas une question de géopolitique (bien que l'origine du schisme soit une géopolitique hostile à l'Orthodoxie), ce n'est pas une question de disputes sur les possessions et les territoires (bien que le problème des territoires ecclésiastiques ait aussi une importante canonique), ce n'est pas non plus une question d'identité nationale. Il s'agit de demeurer dans la véritable Église du Christ ou de s'en détacher, il s'agit du salut de l'âme, et il ne peut rien y avoir de plus élevé. La doctrine orthodoxe n'admet pas deux opinions différentes sur le sujet, nous sommes dans la sphère du dogme.

Saint Ignace le Théophore : « Ne vous y trompez pas, mes frères, se déclarer pour ceux qui font schisme, c'est renoncer à l'héritage céleste » (épître aux Philadelphiens).

Saint Irénée de Lyon : « Quant à ceux qui ne demeurent pas dans l'union et la communion sincère avec l'Église, même s'ils mourraient en professant le Christ, leur péché ne serait pas lavé dans le sang, leur lourde et indélébile faute ne serait pas purifiée même par les souffrances. Qui est hors de l'Église ne peut être martyr, qui a abandonné l'Église, appelée à régner, ne saurait être trouvé digne de régner » (*Contre les hérésies*).

Saint Augustin d'Hippone : « Nous croyons donc encore à la sainte Église, qui est certainement catholique ; car les hérétiques et les schismatiques donnent aussi à leurs sectes le nom d'églises. Mais les hérétiques blessent la foi par leurs opinions erronées sur Dieu ; et les schismatiques, tout en croyant ce que nous croyons, détruisent la charité fraternelle par leurs coupables dissensions. C'est pourquoi les hérétiques n'appartiennent point à l'Église catholique » (*De la foi et du symbole*).

Saint Jean Chrysostome : « Faire schisme dans l'Église, c'est un aussi grand péché que d'embrasser l'hérésie… Le martyre même n'efface pas un tel péché » (*Commentaire sur l'épître de saint Paul aux Éphésiens*).

De simples prêtres et laïcs africains ont beaucoup mieux compris les canons et la doctrine des premiers Pères de l'Église que leur hiérarchie grecque. La requête des confesseurs de l'Orthodoxie africains était la seule issue acceptable et possible sur le plan ecclésial à la situation dans laquelle ils se trouvaient par la faute de leur Patriarche. La hiérarchie de l'Église orthodoxe russe, de son côté, ne pouvait faire autrement qu'accueillir ces clercs et ces laïcs. Il s'agissait pour elle d'un devoir ecclésial autant que moral, d'une manifestation de sollicitude chrétienne pour le salut du prochain et de frères dans la foi. Un refus aurait justement constitué une décision politique, motivée par le désir de « garder de bonnes relations », de « s'éviter des problèmes inutiles », de « conserver l'équilibre », que sais-je encore, mais certainement pas par le souci du salut en Christ.

C’est précisément en ceci que consiste notre modeste mission, au père Georges et à moi-même, et nous ne la remplissons pas de nous-mêmes. La remise d’antimensions et du saint-chrême au clergé africain, la concélébration avec ses membres demeurés fidèles à l’orthodoxie, la communion spirituelle avec eux et l’organisation d’une aide humanitaire sont des mesures irréversibles et irrévocables prises par l’Église orthodoxe russe, qui représente la grande majorité des chrétiens orthodoxes du monde. Sachez-le : les prêtres et les laïcs d’Afrique, avec lesquels l’Église russe est entrée en communion, n’ont rien quitté. Ils sont restés là où ils étaient : dans l’Église une, sainte, catholique et apostolique. Leur ancienne hiérarchie a déchu de cette Église et s’est retrouvée dans la nouvelle « église » du schisme ukrainien. Or, comme le dit le Divin Rédempteur : si quelqu’un « refuse d'écouter l'Église, qu'il soit pour toi comme un païen et un publicain » (Mt 18,17).

L’Église orthodoxe russe n’a pas envahi le territoire canonique de quiconque, car les schismatiques n’ont pas de territoire canonique. De la même façon, sans attendre le décret du Troisième Concile œcuménique qui condamna l’hérésie nestorienne et déposa l’hérésiarque, saint Célestin de Rome et saint Cyrille d’Alexandrie (d’Alexandrie !) reçurent les clercs de l’Église de Constantinople ayant cessé de faire mémoire de leur patriarche Nestorius.

Une dernière fois. J’ai délibérément évité de mentionner le traitement ignoble auxquels soumettaient fréquemment le clergé et les fidèles africains le Patriarcat d’Alexandrie. Nous en avons pourtant reçu de multiples témoignages de première main. Je me permettrais de donner un modeste conseil au Patriarcat d’Alexandrie : organiser de véritables persécutions et se venger des prêtres et des fidèles locaux qui ne sont pas d’accord avec vous n’est pas, pour les maîtres blancs, la meilleure façon de gagner les cœurs sur le continent africain.

Archiprêtre Andreï Novikov,

Membre de la Commission synodale biblique et théologique,

Membre de la Conférence interconciliaire de l’Église orthodoxe russe,

Recteur de l’église de la Trinité du Mont des Moineaux, Moscou

Source: https://mospat.ru/fr/news/94290/